

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

2026 - 2031



Femu per dumane

Service public de valorisation des déchets de Corse



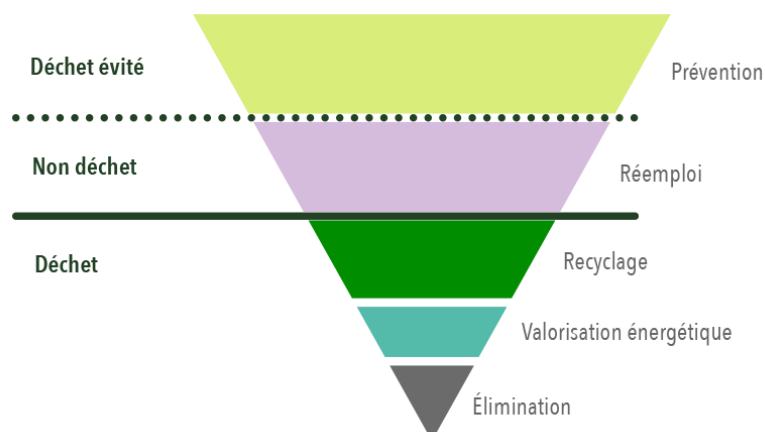
SOMMAIRE

1.	Cadre général.....	3
1.1	Le contexte	3
1.2	La prévention des déchets	3
1.3	Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	4
1.4	Le cadre réglementaire	5
1.5	L'élaboration du PLPDMA	6
1.5.1	Gouvernance et pilotage	6
1.5.2	Etapes de mise en œuvre	7
2.	Diagnostic du territoire	8
2.1	La collectivité	8
2.2	Diagnostic socio-économique	9
2.2.1	Population	9
2.2.2	Structure d'âge, structure des ménages, part d'actifs	9
2.2.3	Habitat et logements	10
2.2.4	Tissu économique	10
2.2.5	Tissu administratif et social	11
2.3	Diagnostic déchets	11
2.3.1	Organisation de la gestion des déchets	11
2.3.2	Production des Déchets Ménagers et assimilés	13
2.3.3	Actions en faveur de la prévention des déchets déjà engagées sur le territoire	16
2.4	Bilan du diagnostic du territoire, matrice Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces	17
3.	Stratégie et plan d'action du PLPDMA	18
3.1	Stratégie et objectifs	18
3.2	Axes et actions stratégiques.....	19
3.3	La planification des actions de communication	20
3.4	Moyens humains à mobiliser pour atteindre les objectifs	21
3.5	Investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs du PLPDMA	22
3.6	Les fiches action	22

1. Cadre général

1.1 Le contexte

Depuis les années 2000, la **prévention des déchets** est au centre des attentions des instances européennes et françaises, comme le traduit la hiérarchie des modes de gestion des déchets de la directive 2008/98/CE, établissant un ordre de priorité applicable à la législation et aux politiques permettant de préserver nos ressources.



Conscient de son devoir d'exemplarité en tant qu'acteur public, **la Communauté de Communes de l'Orient** s'investit depuis plusieurs années dans des actions **visant à limiter la production de déchets**.

Cet engagement se concrétise aujourd'hui par la mise en œuvre de **son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**, véritable document de planification territorial.

En tant que document réglementaire de planification, le **PLPDMA est permanent, modifiable ou révisable**. Pour assurer son efficacité continue, celui-ci fait l'objet d'un **bilan annuel**, permettant d'évaluer les progrès réalisés et d'identifier d'éventuels ajustements nécessaires. De plus, il est **réévalué au moins tous les six ans**, afin de s'assurer de sa pertinence et de son adéquation avec les objectifs de réduction des déchets et de promotion de l'économie circulaire.

L'année de référence pour le PLPDMA est 2024. Le PLPDMA de la Communauté de Communes de l'Orient sera déployé en 2026 pour 6 ans.

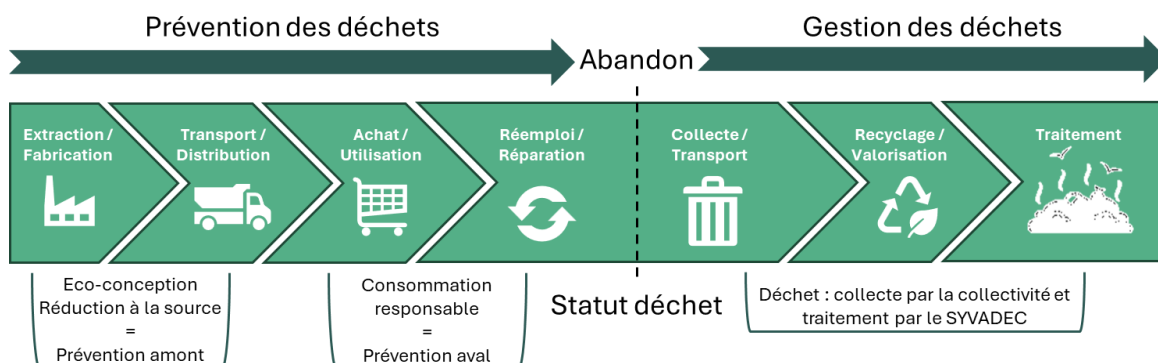
1.2 La prévention des déchets

La prévention des déchets est définie selon le code de l'environnement comme étant **« toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :**

- la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits.

Ainsi, la prévention de la production des déchets vise à **réduire les impacts environnementaux** liés aux étapes de production, transformation, transport et d'utilisation des matières et produits qui génèrent des déchets.

Il est possible de distinguer la prévention « amont » des déchets, obtenue par les mesures prises par les fabricants et les distributeurs avant qu'un produit ne soit mis sur le marché, et **la prévention « aval »**, cible du présent PLPDMA, portant sur les mesures prises par le consommateur final ou les collectivités territoriales pour réduire les déchets.



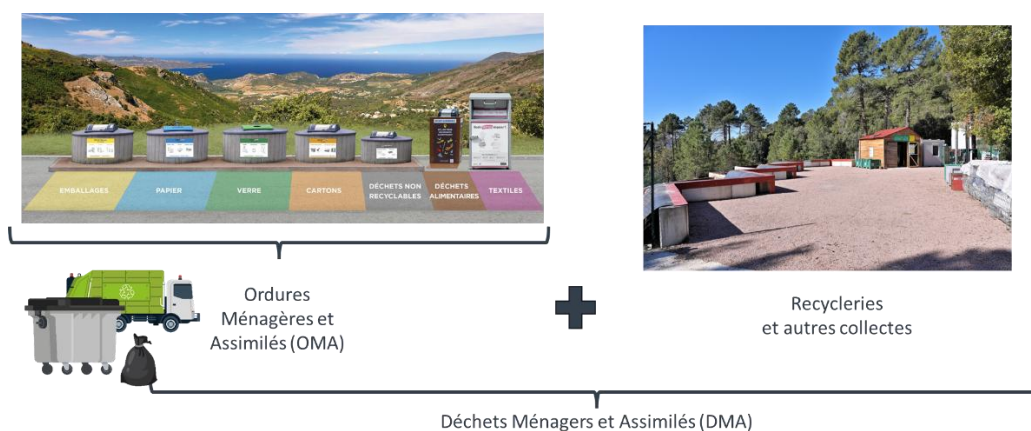
La prévention, c'est donc agir avant que le déchet ne soit produit, en modifiant nos modes de vie et de consommation.

1.3 Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

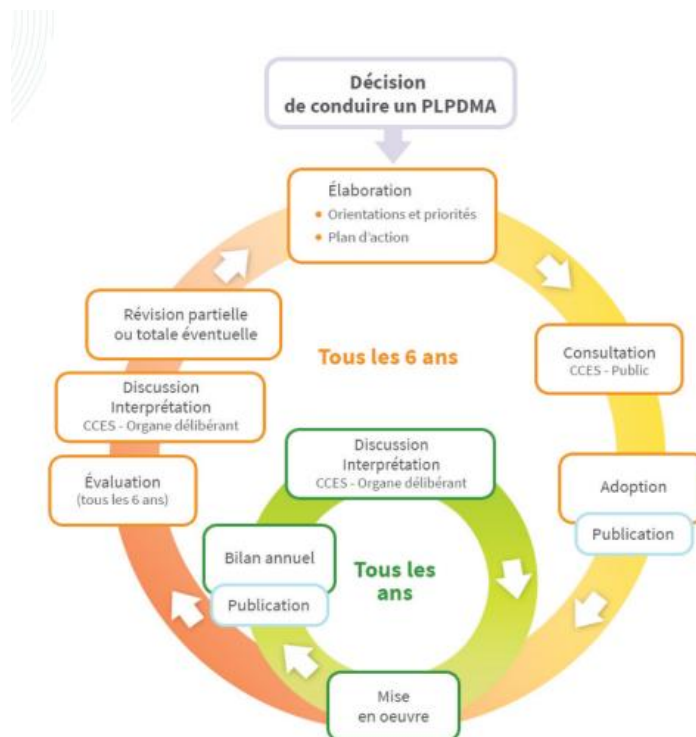
Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est un **document de planification territorial obligatoire** depuis le 1^{er} janvier 2012. Il est réglementé par le décret n°015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

Ce décret indique que les collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention, **indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.**

Le PLPDMA concerne l'ensemble des **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** : c'est à-dire tous les déchets collectés dans le périmètre du service public.



Un PLPDMA constitue **une procédure d'amélioration continue** au service de la prévention des déchets qui est « permanent, modifiable et révisable » conformément au schéma ci-après :



Source : ADEME

1.4 Le cadre réglementaire

Au niveau national, plusieurs lois successives encadrent la prévention des déchets. :

- La prévention des déchets a été introduite dans la loi française dès 1975. Elle a connu un élan important à partir de février 2004 avec un premier **Plan national de prévention de la production de déchets**.
- Les **lois Grenelle 1 et 2 de 2009 et 2010** rendent obligatoires pour chaque collectivité en charge des déchets l'instauration d'un plan de prévention des déchets.
- La **Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)** du 17 août 2015 renforce certains objectifs pris par les lois Grenelle, en fixant un **objectif national de réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés (DMA)** par habitant. Ainsi, l'objectif de réduction ne porte plus seulement sur les ordures ménagères et assimilés (OMA) mais sur la totalité des déchets gérés sur le territoire du syndicat.
- Publiée en 2018, la **Feuille de Route pour l'Économie Circulaire (FREC)** décline de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer du modèle économique actuel « fabriquer, consommer, jeter » à un modèle circulaire. La FREC fixe 50 mesures visant à repenser le cycle de vie des produits, de leur écoconception à la gestion des déchets, en passant par leur consommation en limitant les gaspillages.
- Ces mesures sont renforcées par la **Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC), votée en février 2020**, qui fait de la prévention et de la gestion des déchets un enjeu primordial. Cette loi entend ainsi accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Elle fixe un **objectif national de réduction des DMA par habitant de 15% entre 2010 et 2030**.

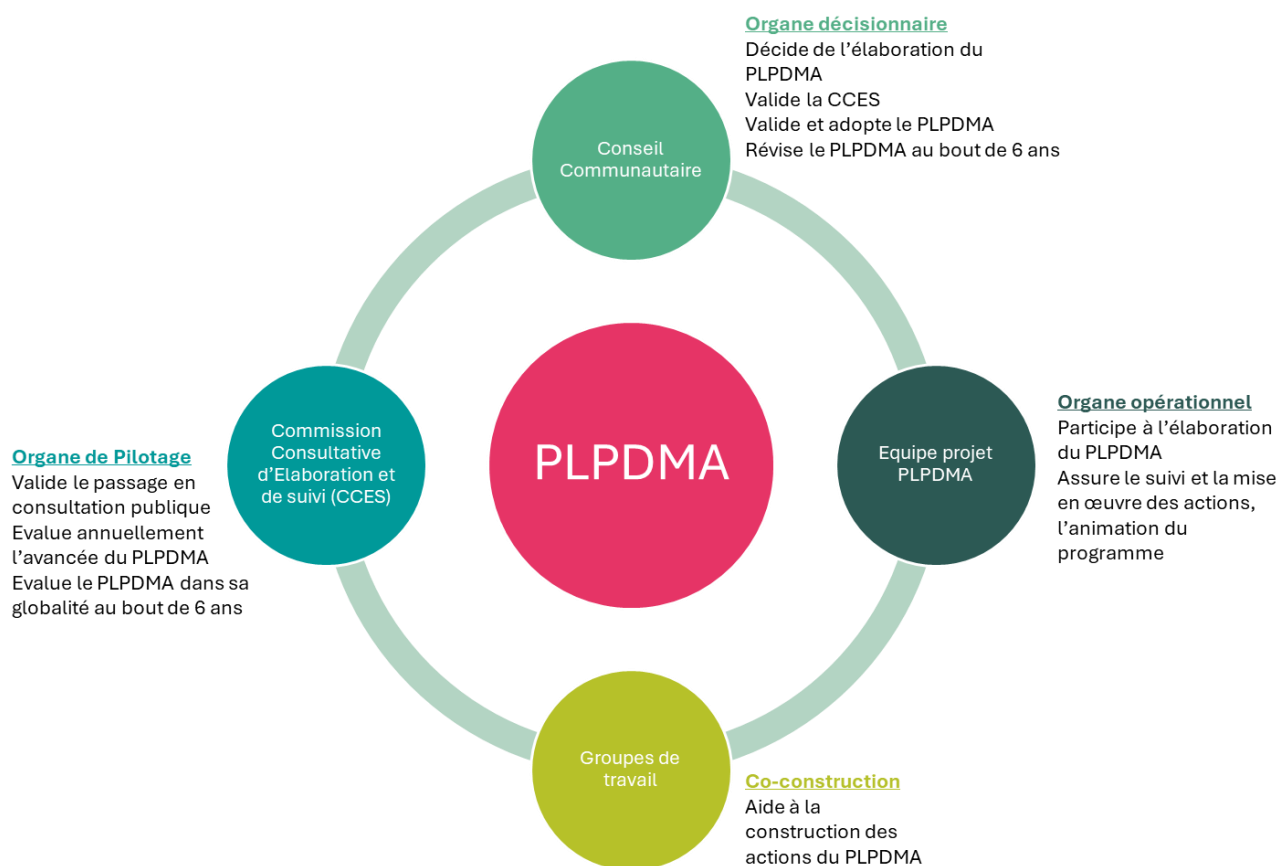
- En parallèle, le **Programme National de Prévention des Déchets** (PNPD) établit les orientations et les objectifs stratégiques au niveau national au sujet de la prévention.
- Au niveau local :
 - le **Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets** (PTPGD), élaboré par la **Collectivité de Corse** vise à adapter les objectifs nationaux aux spécificités insulaires, en tenant compte des contraintes géographiques et démographiques particulières de l'île.
 - Le **Programme Local de Prévention et de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPVDMA), élaboré par le **SYVADEC**, déclinant les objectifs nationaux en 8 axes et 25 actions visant à réduire à la source la production de DMA de l'île et à améliorer leur valorisation.
- L'ensemble se décline au niveau du territoire par la définition et la mise en œuvre du **PLPDMA de la Communauté de Communes de l'Oriente**.

1.5 L'élaboration du PLPDMA

1.5.1 Gouvernance et pilotage

Conformément à la réglementation, la Communauté de Communes de l'Oriente a choisi en 2025 d'élaborer son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Quatre instances ont été désignées pour assurer la gouvernance et le pilotage du PLPDMA.

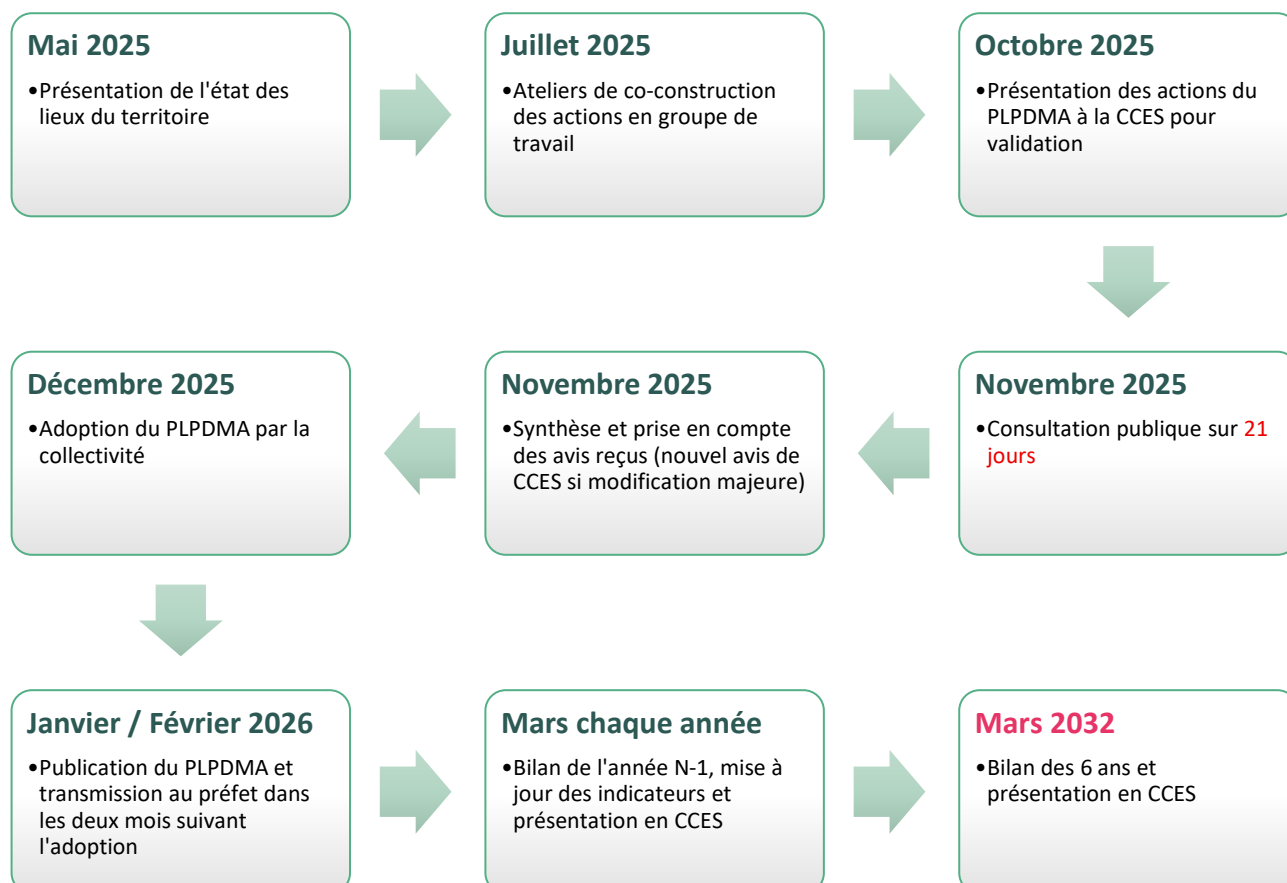


- ➔ Le Conseil Communautaire valide et adopte le présent PLPDMA et le révisé au bout de 6 ans.
- ➔ Une équipe projet en charge du PLPDMA a été constituée. Elle a suivi le projet d'élaboration du PLPDMA tout au long de sa construction et se charge maintenant du pilotage stratégique et de l'animation du PLPDMA.
- ➔ Deux groupes de travail ont été réalisés lors de l'élaboration du PLPDMA :
 - 09/07/2025 : co-construction des futures actions en lien avec les axes stratégiques définis ;
 - 11/07/2025 : définition des objectifs à atteindre et des indicateurs de suivi.
- ➔ Une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi a été constituée par délibération du 03/10/2025. Elle a la charge de donner son avis sur la construction et le suivi du PLPDMA. Elle se compose des collègues suivants :
 - Les membres de la Commission « Déchets ménagers et assimilés » et leurs suppléants
 - Un représentant du SYVADEC et un suppléant
 - Un représentant de l'OEC et un suppléant
 - Un représentant du prestataire de collecte et un suppléant



1.5.2 Etapes de mise en œuvre

Le présent PLPDMA se déroule selon les étapes suivantes :



2. Diagnostic du territoire

2.1 La collectivité

La Communauté de Communes de L'Oriente (CCO) a été créée en 2008.

Actuellement, la CCO s'étend sur 465,8 km² et regroupe 22 communes : Aghione, Aléria, Altiani, Ampriani, Antisanti, Campi, Canale-di-Verde, Casevecchie, Chiatra, Giuncaggio, Linguizzetta, Matra, Moïta, Pancheraccia, Pianello, Piedicorte-di-Gaggio, Pietra-di-Verde, Pietraserena, Tallone, Tox, Zalana, Zuani.

La Communauté de Communes de l'Oriente est classée en typologie d'habitat « Rural » selon le SYVADEC.

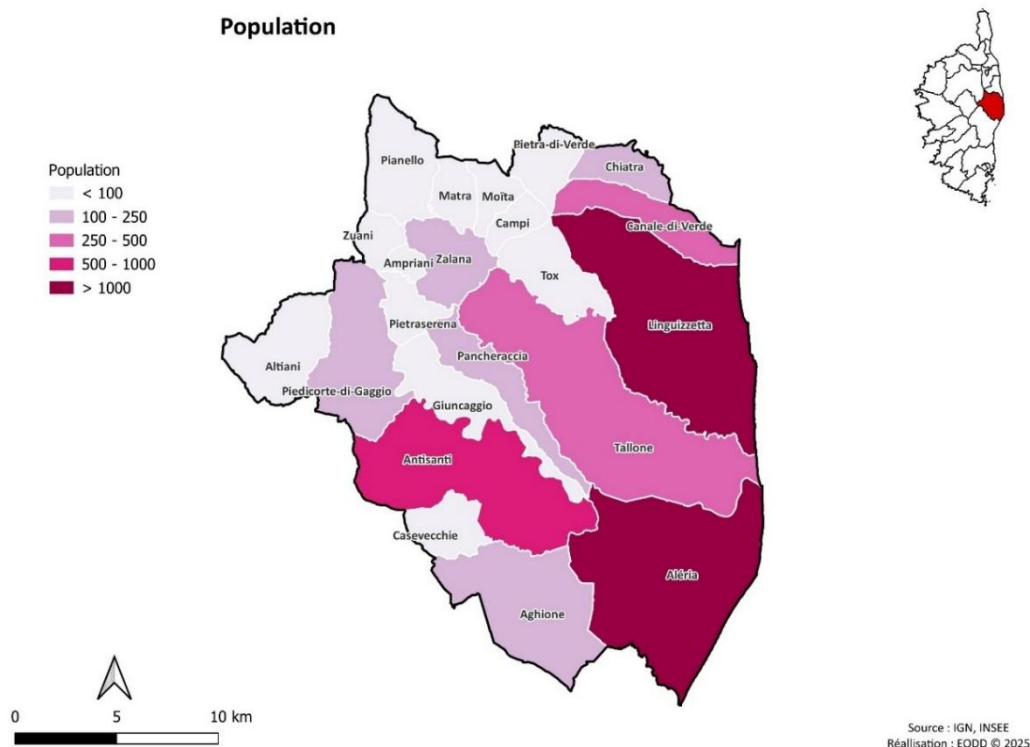


Illustration 1 : Répartition de la population au droit de la CCO - Source : EODD

Les compétences de la CCO sont les suivantes :

- Environnement, développement durable et cadre de vie (dont GEMAPI).
- Collecte et traitement des déchets ménagers : gestion des équipements de précollecte et de collecte, collecte de l'ensemble des flux, excepté pour le verre, sensibilisation des usagers au tri et à la réduction des déchets. La compétence transfert/transport et traitement des déchets est délégué au SYVADEC.
- Développement et aménagement économique.
- Développement touristique.
- Aménagement de l'espace communautaire et métropolitain.
- Accueil des gens du voyage.
- Sanitaire et social.
- Développement et aménagement éducatif, sportif et culturel.
- Logement et habitat.
- Service public de défense extérieure contre l'incendie.

Le Service Public de Gestion des Déchets est financé principalement par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

2.2 Diagnostic socio-économique

2.2.1 Population

La population du territoire s'élève à **6 073 habitants** (source INSEE, année de recensement 2021, population en vigueur au 1^{er} janvier 2024). Le territoire représente 1,8 % de la population de la Corse (347 597 habitants) et près de 55% de la population du territoire est concentrée sur deux communes, Aléria (36%) et Linguizzetta (18%).

Depuis 2010, **la population du territoire a augmenté de 3,6%**.

La densité de population est de **13 habitants au km²** en dessous des données régionales et nationales (40 hab./km² en Corse et 106.5 hab./km² pour le territoire national). On note une faible densité de population ainsi qu'une grande disparité de la densité au sein des communes du territoire.

2.2.2 Structure d'âge, structure des ménages, part d'actifs

La répartition de la population par tranche d'âge sur le territoire, et en comparaison des données départementales et nationales, est la suivante :

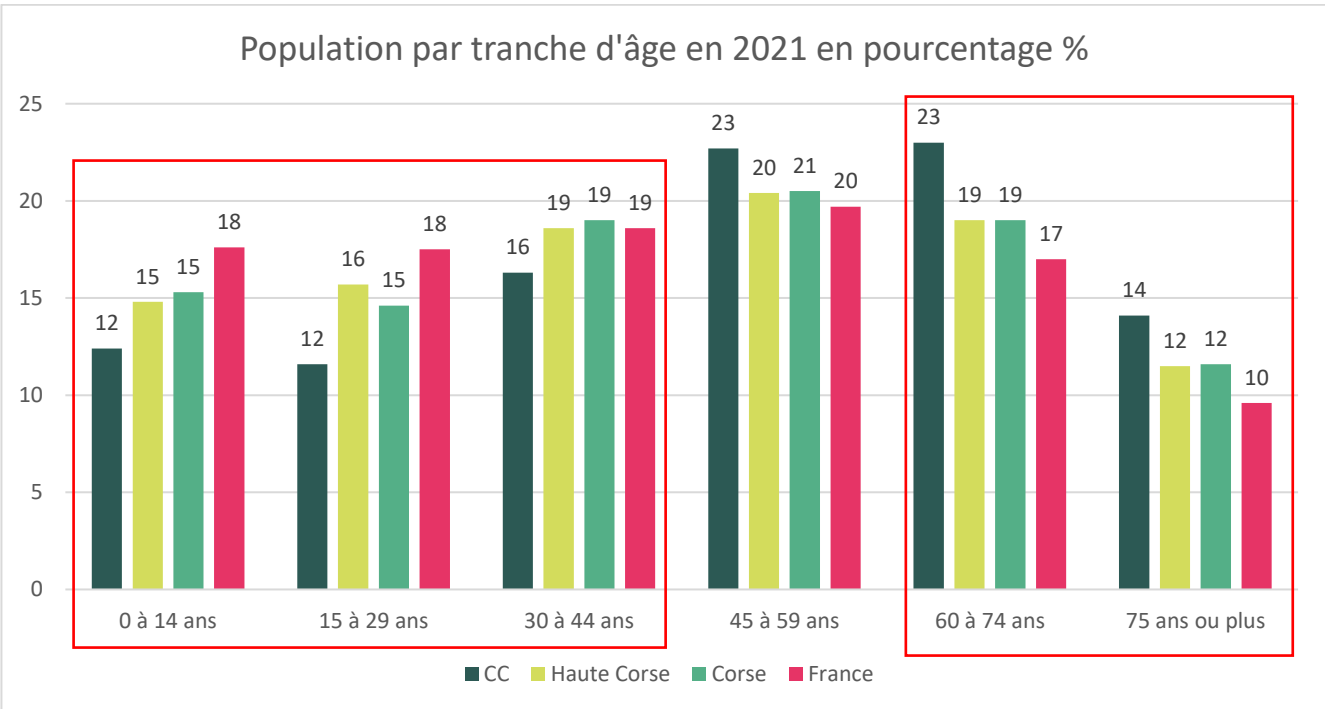


Illustration 2 : Répartition de la population par tranche d'âge et comparaisons – Source : INSEE

La politique de prévention doit s'adresser à l'ensemble de la population d'un territoire. Il convient cependant de noter que les personnes de **plus de 45 ans représentent plus de 50 %** de cette population.

La Communauté de communes de l'Orient affiche une moyenne de personnes par ménage inférieure à la moyenne nationale (2,2), soit **2,1 personne/foyer**.

Si 59% des ménages sont des familles, dont **31% avec des enfants**, 38 % des ménages sont des femmes ou des hommes seul(e)s.

Les habitants actifs sont majoritaires (**60% de la population**) ayant un emploi (61% des actifs).

2.2.3 Habitat et logements

Sur le territoire, l'INSEE recense 4 206 maisons et 2 181 appartements en 2021.



**65% de maisons
individuelles**



**34%
d'appartements**

Sur le territoire, l'INSEE recense 2 845 résidences principales (44%) et 3 443 résidences secondaires (53%), le reste étant des logements vacants. Le taux de résidences secondaires est plus de 5,5 fois supérieur à la moyenne nationale (10%). Il est assez élevé pour toutes les communes.

2.2.4 Tissu économique

Selon l'INSEE, le territoire compte 755 établissements actifs en 2021.

Secteur d'activité	Nombre	%
Ensemble	755	100
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	200	26,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	127	16,8
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	105	13,9
Construction	104	13,8
Activités immobilières	86	11,4
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	54	7,2
Autres activités de services	43	5,7
Activités financières et d'assurance	29	3,8
Information et communication	7	0,9

Tableau 1 : Répartition des établissements actifs - Source : INSEE

En complément, la base SIRENE enregistre **506 établissements agricoles** sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Orient.

Le territoire a une vocation touristique non généralisée. Les hébergements touristiques sont localisés sur 5 communes et en particulier sur les communes littorales de Linguizzetta et d'Aléria. Une majorité des communes (17) ne possède aucun hébergement touristique.

2.2.5 Tissu administratif et social

Le territoire dispose d'un tissu administratif et social développé.

Catégories	Territoire	Implication dans le cadre du PLPDMA	Source 2025
Mairies	22 mairies	Démonstrateurs pour la réduction des déchets	-
Enseignement	Ecoles maternelle (1), primaire (1), écoles élémentaires (3)	Ensemble des établissements intégrés au programme pédagogique du SYVADEC qui vise à sensibiliser les enfants à la prévention et gestion des déchets	SIRENE
Structure d'accompagnement pour adulte	Réseau de structure d'information, d'orientation et d'accompagnement des publics, notamment CCAS	Potentiels relais du territoire pour la prévention	FINESS
Santé et accueil des personnes âgées	3 services d'aide à domicile en milieux rural (ADMR)	Cibles pour la réduction des déchets	FINESS
Réseau associatif	Associations culturelles, sportives, loisirs, vie sociale, environnementales	Relais et cibles pour la réduction des déchets	Intercommunalités

Tableau 2 : Tissu administratif et social du territoire

2.3 Diagnostic déchets

2.3.1 Organisation de la gestion des déchets

Sur le territoire, l'organisation de la gestion des déchets dépend des flux collectés.

	Collecte - Intercommunalité	Traitement - Syvadec
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) 	Collecte en point de regroupement	Enfouissement ISDND Prunelli di Fiumorbu
Emballages 	Collecte en point de regroupement et en point d'apport volontaire	Valorisation matière PAPREC Lansargues
Papiers 	Collecte en point de regroupement et en point d'apport volontaire	Valorisation matière Papers Catalunya, Papresa, Industria Cellulosa Aragonesa, via PAPREC
Verre 	Collecte en point de regroupement et en point d'apport volontaire	Valorisation matière OI Glasspack à Béziers
Cartons 	Collecte en vrac	Valorisation matière SMURFIT KAPPA à Avignon
Biodéchets 	Compostage : Aucun site de compostage partagé 1 381 composteurs individuels	-
Encombrants 	Collecte en porte à porte en vrac sur RDV	Valorisation matière et enfouissement

	Collecte - Intercommunalité	Traitement - Syvadec
Textiles 		Collecte en bornes textiles Réemploi et valorisation matière
Autres déchets 		Recycleries du SYVADEC Valorisation matière, énergétique et enfouissement

2.3.2 Production des Déchets Ménagers et assimilés

2.3.2.1 Tonnages globaux

Les tonnages globaux de la collectivité en 2010 et leur évolution sur les dernières années sont présentés dans le tableau suivant :

Flux/tonnage (t) par an	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2010/2024 en %
Bio Dechets								-
Emballages	161	241	223	290	233	174	196	22%
Papier	20	24	21	20	16	15	16	-22%
Verre	220	372	333	344	322	259	281	28%
Biodechets compostés par l'habitant		115	132	142	145	147	153	-
OM	1761	1 782	1 675	1 648	1 773	1 797	1 845	5%
Tout Venant	298	375	376	375	340	383	80	-73%
Textiles		14	13	12	18	18	20	-
ASL - Articles de Sport et de Loisirs							1	-
ASL - Articles de Sport et de Loisirs							1	-
Bois			64	107	94	119		-
Carton CS	56	83	71	99	116	123	21	-62%
Carton Rec			2				83	-
DDS				3	5	5	7	-
DEEE	11	82	77	79	79	80	97	764%

Flux/tonnage (t) par an	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2010/2024 en %
Huiles Minérales			0				2	-
Huiles Végétales			0					-
Métaux	58	74	93	115	105	117	52	-9%
Meuble			3	38	113	134	112	-
Meuble - Bois							136	-
Petits Objets de la Maison et du Jardin							1	-
PMCB - Placoplatre							12	-
Pneus					8	16	25	-
TV Valorisé			2			1	194	-
Végétaux			117	79	98	101	42	-
Total DMA hors gravats et biodéchets compostés	2 585	3 045	3 068	3 208	3 319	3 341	3 225	25%

Tableau 3 : Tonnages par flux et évolution de 2010 à 2024 – Source : ODEM CORSICA

Ainsi, en prenant en compte la population, l'évolution des ratios en kg/hab. est présentée ci-dessous.

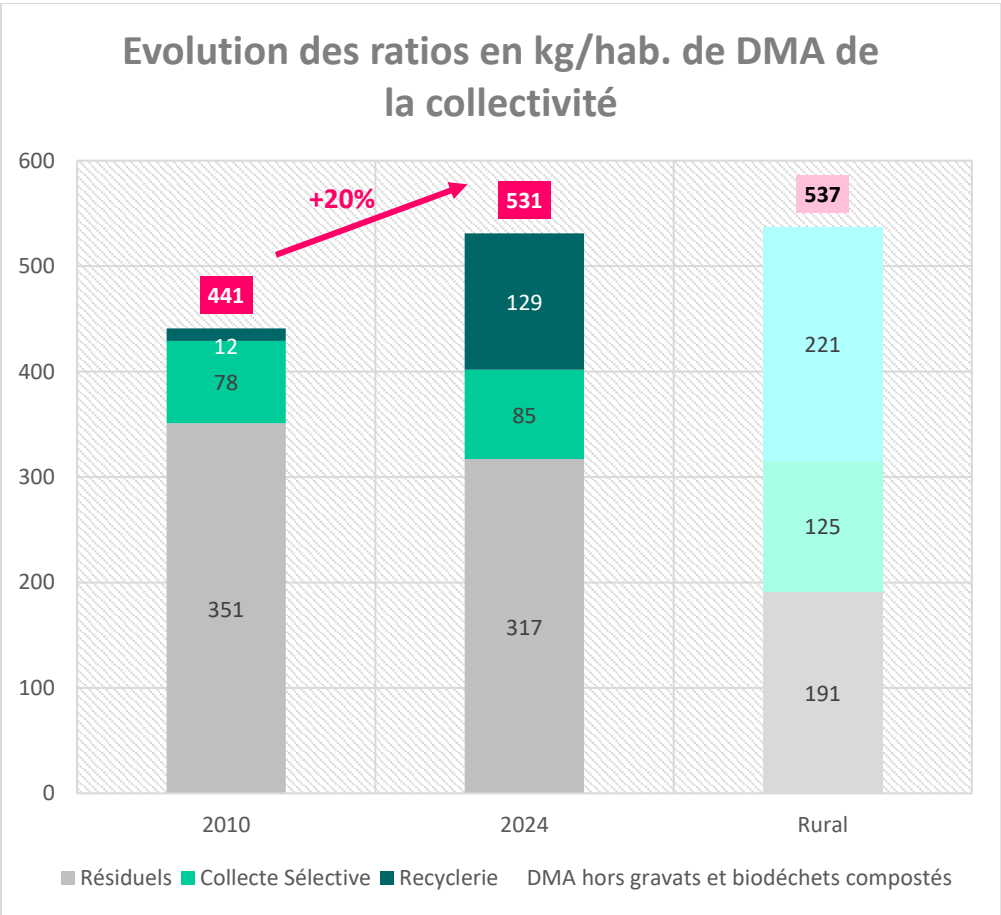


Illustration 3 : Evolution des ratios de 2010 à 2024 – Source ODEM CORSICA

Depuis 2010, la production de Déchets Ménagers et Assimilés **a augmenté de 20% sur le territoire.**

2.3.2.2 Composition des ordures ménagères résiduelles

La composition de la poubelle d’ordures ménagères se base sur les caractérisations réalisées en 2024 par le SYVADEC.

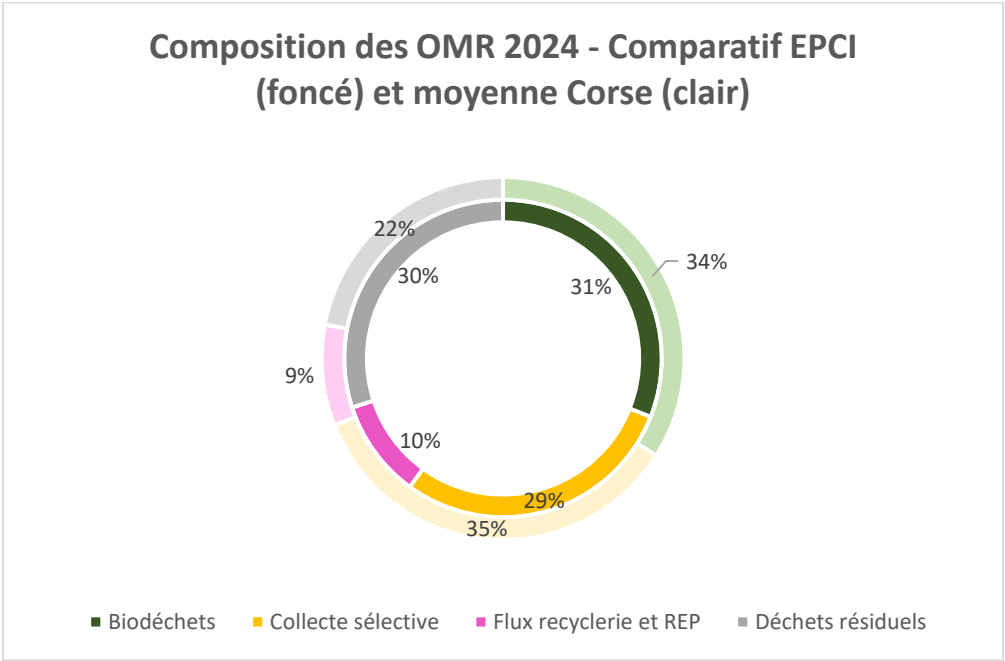


Illustration 4 : Résultats de caractérisation 2024 – Source : SYVADEC

Dans le cadre du PLPDMA, l’objectif est de réduire la quantité d’ordures ménagères résiduelles et en particulier, leur part valorisable.

2.3.2.3 Evaluation des gisements prioritaires

En tenant compte de la production de déchets en 2024 et des résultats des caractérisations OM et emballages, les flux réellement produits par les habitants de la Communauté de Communes de l’Orienté sont répartis dans les proportions suivantes par ordre d’importance :

Flux	Production 2024 (t) DMA hors gravats	Production (kg/hab.) 2024 DMA hors gravats	Part de la production de DMA (%)
Recyclerie	795	131	24%
Biodéchets	729	120	22%
OM*	603	99	18%
Emballages	567	93	17%
Verre	310	51	9%
Cartons	138	23	4%

Flux	Production 2024 (t) DMA hors gravats	Production (kg/hab.) 2024 DMA hors gravats	Part de la production de DMA (%)
Textiles	133	22	4%
Papier	103	17	3%
Total	3 378	556*	100%

Tableau 4 : Production réelle de DMA par flux en 2024 intégrant les résultats des caractérisations – Source : SYVADEC

*Production de DMA intégrant les biodéchets compostés

Les deux flux les plus importants produits sur le territoire sont les biodéchets et la recyclerie. Il est recommandé que les mesures adoptées portent en priorité sur ces flux.

2.3.3 Actions en faveur de la prévention des déchets déjà engagées sur le territoire

Sensibiliser sur la thématique des déchets, c'est amener chacun des habitants à se questionner sur des problématiques à la fois écologiques, sociales et environnementales.

L'essentiel des actions de communications et de préventions mises en place par la CCO a été concentré sur les années 2017 à 2019 dans le cadre du programme de territoire zéro déchets zéro gaspillage.

Faits marquants :

- La **sensibilisation des enfants** début novembre 2016. La CCO s'est associée avec le réseau des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement afin de s'entourer d'acteurs compétant. Le résultat de cette intervention est une baisse significative des OMR au sein de l'école (moins 44kg en quelques mois).
- La **création d'un réseau de services aux commerçants**, mettant en place des collectes dédiées aux commerçants. En contrepartie, la collectivité à demander aux commerçants d'instaurer des points de tri dans leurs établissement, consigne compliquée pour certain dû au manque d'espace.
- Des **réunions d'informations et de sensibilisation** ont été organisées afin de réaliser la première présentation concrète du projet de la CCO concernant le déploiement du tri, réduisant ainsi au mieux les incompréhensions liées aux consignes de tri. Ces réunions ont permis aux tonnages de tri de rapidement progressé dans les villages ou le tri n'avait jamais été installé.
- Mandater des **ambassadeurs du tri afin de réaliser de la sensibilisation en porte-à-porte**. Malheureusement les résultats de cette action son très mitigés, les ambassadeurs se sont retrouvés devant de nombreuses portes fermées ou en situations conflictuelles avec les usagers.

2.4 Bilan du diagnostic du territoire, matrice Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces

Atouts

Socio-économique

- Une population avec enfants plus sensible à l'environnement (31%)
- Une population active importante (68% de la population dans la tranche 15-64 ans)
- Une population plutôt stable (ancienneté dans le logement de plus de 10 ans pour 54% des ménages)

Gestion des déchets

- Des ratios à l'habitant en dessous des ratios régionaux avec 304kg/hab./an pour les OMR et 531kg/hab./an pour les DMA hors gravats et biodéchets compostés
- Une baisse des ratios de résiduels entre 2010 et 2024

Actions et démarches engagées

- A l'échelle du SYVADEC, de nombreuses actions pour la prévention et la communication sont menées
- Un Programme Local de Prévention et de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés du SYVADEC
- Une enquête interne via le baromètre « Les Corses et l'environnement » mettant en lumière les comportements des usagers vis-à-vis de questions environnementales, dont le tri et la réduction des déchets
- Des actions d'ores et déjà menées par l'intercommunalité

Acteurs et partenaires

- De la communication effectuée par la collectivité
- Des acteurs présents sur le territoire (commerçants : programme zéro déchet et zéro gaspillage)
- Une présence régulière du SYVADEC sur les réseaux sociaux permettant de toucher un public plus jeune, avec une communication variée

Opportunités

Contexte général

- Une dynamique lancée via diverses études/plans réalisés récemment (étude TI, plan biodéchets, PLPVDMA, ...)
- Une inflation importante et une baisse du pouvoir d'achat (préoccupation première de la population) qui favorise le réemploi et la déconsommation

Gestion des déchets

- Une réglementation nationale qui favorise la prévention (loi AGECL, décrets d'application à venir)
- Sur le flux OMR, 31% peuvent être détournés par du compostage
- Des débouchés pour les objets issus de réemploi et de la réparation

Actions et démarches engagées

- Présence sur le territoire d'activités pouvant faire l'objet de démarche d'écologie industrielle et territoriale
- Une optimisation du schéma de gestion des déchets en cours de réflexion

Faiblesses

Socio-économique

- Une population vieillissante majoritaire (37% de la population a plus de 60 ans)
- Quelques disparités au niveau de la typologie de population, de l'habitat et du revenu sur le territoire
- Beaucoup de résidences secondaires (53%), plus difficiles à intégrer à des actions de prévention pérenne

Gestion des déchets

- Plusieurs objectifs réglementaires ne sont pas atteints, notamment sur le réemploi, le tri à la source des biodéchets, la valorisation matière, et la réduction du stockage.
- Les DMA sont en hausse depuis 2010 (+20%)

Moyens humains disponibles pour la prévention

- Pas de moyens humains à disposition pour la prévention

Actions et démarches engagées

- Peu d'actions récentes de prévention sur le territoire

Acteurs et partenaires

- Réseau d'acteurs et partenaires œuvrant pour la prévention des déchets peu développé

Menaces

Contexte général et socio-économique

- Un territoire touristique avec une population saisonnière qui doit faire l'objet d'une communication renforcée

Coûts de gestion des déchets

- Des coûts de la gestion des déchets en constante augmentation

3. Stratégie et plan d'action du PLPDMA

3.1 Stratégie et objectifs

L'état des lieux a permis d'évaluer les évolutions des différents déchets collectés par la collectivité depuis 2010 et d'identifier, les flux prioritaires et les axes stratégiques d'une politique volontariste de prévention des déchets collectés.

Cette politique s'inscrit dans le cadre réglementaire d'objectifs nationaux de baisse par rapport aux années de référence 2010.

Il s'agit donc maintenant de décliner quantitativement des objectifs réalistes pour le PLPDMA à horizon 2031, et de mettre en place des actions qui visent à les atteindre, grâce à une bonne compréhension et une adhésion des acteurs partenaires et du grand public.

Le graphique ci-dessous présente les quantités de DMA à réduire pour atteindre les objectifs réglementaires et les objectifs fixés par la collectivité.

A noter que la collectivité a développé en 2017 des services complémentaires de recyclerie pour les habitants, ce qui a eu pour effet une augmentation importante des DMA. Aussi, il convient d'observer la baisse des tonnages prévus dans le PLPDMA par rapport à 2024, année de référence plus représentative que 2010 pour la Communauté de Communes de l'Orient.

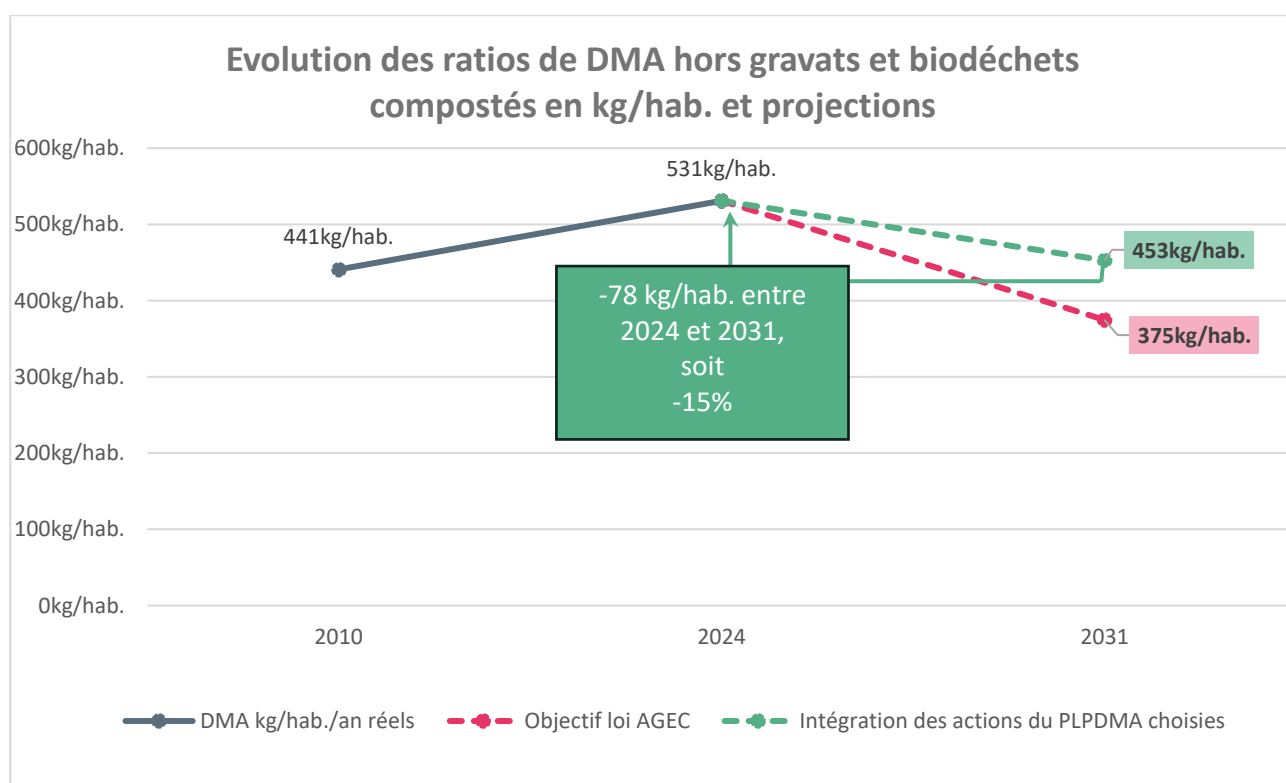


Illustration 5 : Objectifs de réduction des DMA et conformité réglementaire – Source : EODD

Dans le cadre de l'élaboration de son PLPDMA, la collectivité a identifié des axes et des actions stratégiques destinés à atteindre les objectifs fixés.

3.2 Axes et actions stratégiques

Les axes et actions suivants, retenus dans le cadre du PLPDMA 2026 – 2031 de la collectivité, permettent d'observer la déclinaison des objectifs chiffrés précédemment.

LES AXES ET ACTIONS DU PLPDMA

	Objectif de réduction kg/hab. en 2031	Part de chaque action dans les objectifs de réduction
Axe 1 : Réduire les biodéchets		
• Action 1.1 – Animation et suivi du compostage	53,5 kg/hab.	68,5 %
• Action 1.2 – Jardin partagé	0 kg/hab.	0 %
	-53,5 kg/hab.	68,5%
Axe 2 : Être éco-exemplaire		
• Action 2.1 – Eco-exemplarité du service public	1,2 kg/hab.	1,5%
• Action 2.2 – Eco-exemplarité des associations	0,3 kg/hab.	0,4%
• Action 2.3 – Programme EcoScola	0 kg/hab.	0%
	-1,5 kg/hab.	1,9%
Axe 3 : Promouvoir l'économie circulaire		
• Action 3.1 – Encourager le réemploi	9 kg/hab.	11,5%
• Action 3.2 – EIT polystyrène	0,6 kg/hab.	0,7%
	-9,6 kg/hab.	12,2%
Axe 4 : Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets		
• Action 4.1 – Redevance Spéciale	12 kg/hab.	15,3%
	-12 kg/hab.	15,3%
Axe 5 : Renforcer la communication et la sensibilisation		
• Action 5.1 – Intervention dans les fêtes locales et communication	1,6 kg/hab.	2,0%
	- 1,6 kg/hab.	2,0%
Objectif total de réduction des DMA en kg/hab. :		- 78,2 kg/hab. en 2031

3.3 La planification des actions de communication

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des actions de communication à mener sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Réduire les biodéchets																								
Animation et suivi de compostage																								
Communication : 4 campagnes par an avec post et évènement presse																								
Jardin partagé																								
Communication : zéro phytosanitaire et compostage (réunions par site)																								
Promouvoir l'économie circulaire																								
Encourager le réemploi																								
Communication : 2 campagnes réseaux par an, affichage recyclerie																								
Démarche d'EIT sur le Polystyrène																								
Communication de l'intercommunalité sur la démarche																								
Utiliser des outils économiques incitatifs																								
Redevance spéciale																								
Communication : 1 campagne par an réseaux (2 post)																								
Communication sur la suppression de l'eau en bouteille : 4 post par an																								

3.4 Moyens humains à mobiliser pour atteindre les objectifs

Les moyens humains nécessaires à mobiliser dans le cadre du PLPDMA fixé pour atteindre les objectifs, déclinés par an, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

A noter qu'il s'agit de moyens internes de la collectivité.

Axes	Actions	ETP 2026	ETP 2027	ETP 2028	ETP 2029	ETP 2030	ETP 2031	Moyens humains 2026-2031
Réduire les biodéchets	Animation et suivi de compostage	0,35	,13	0,08	0,08	0,08	0,08	0,8
	Jardin partagé	0,1	0,1	0,08	0,08	0,08	0,08	0,5
Être Eco exemplaire	Eco-exemplarité du service public	0,19	0,42	0,03	0,03	0,03	0,03	0,7
	Eco-exemplarité des associations	0,12	0,1	0,08	0,08	0,08	0,08	0,5
	Programme EcoScola							
Promouvoir l'économie circulaire	Encourager le réemploi	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,4
	EIT polystyrène	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,1
Utilisation des outils économiques	Redevance spéciale	0,10	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,4
Renforcer la communication et la sensibilisation	Intervention fêtes locales et communication	0,08	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,3
Total		1,0	0,9	0,5	0,5	0,5	0,5	3,5

Tableau 5 : Bilan des ETP à mobiliser pour le PLPDMA par an

3.5 Investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs du PLPDMA

Les investissements nécessaires à mobiliser dans le cadre du PLPDMA fixé pour atteindre les objectifs, déclinés par action, sont présentés dans le tableau ci-après.

Axes	Actions	Investissements 2026 – 2031 €HT
Réduire les biodéchets	Animation et suivi de compostage	2 500 €HT
	Jardin partagé	400 €HT
Être Eco exemplaire	Eco-exemplarité du service public	1 375 €HT
	Eco-exemplarité des associations	1 000 €HT
	Programme EcoScola	
Promouvoir l'économie circulaire	Encourager le réemploi	
	EIT polystyrène	288 €HT
Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets	Redevance spéciale	100 €HT
Renforcer la communication et la sensibilisation	Intervention fêtes locales et communication	
Total		5 663 €HT

Tableau 6 : Bilan des investissements à mobiliser dans le cadre du PLPDMA

3.6 Les fiches action

Pour chaque action, une fiche action détaillée a été réalisée. Elles permettent de décrire avec précision les actions à réaliser, les moyens à mobiliser et les résultats attendus.

Axe 1

Réduire les biodéchets

AXE 1 - Réduire les biodéchets

FICHE ACTION 1

Action 1.1 : Animation et suivi du compostage



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Détourner les biodéchets des OMR et les valoriser sous forme de compost
- Réduire les impacts environnementaux liés à la collecte et au traitement
- Créer une dynamique de territoire, inciter et former les usagers au compostage

Publics ciblés

Particuliers

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Biodéchets, OMR et déchets verts

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Composteurs partagés			
• Installation des sites de compostage partagés supplémentaires et inauguration	2026-2027	• 10 sites rajoutés	• Nbre de site de composteurs partagés • Nbre de foyers inscrits par composteurs et taux de remplissage
• Suivi via application SYVADEC des sites de compostage partagé	2026 - 2031	• 100% des suivis saisis sur l'application et 51 rapports annuels par site par an	• Nombre de rapports annuels par site de composteurs partagés

AXE 1 - Réduire les biodéchets

Composteurs individuels			
Distribution de composteurs individuels	2026	30 composteurs à distribuer	Nbre de composteurs distribués
Questionnaire en ligne et appels téléphoniques pour vérifier l'utilisation des composteurs individuels	2026 - 2031	200 réponses par enquête réalisée tous les ans au quatrième trimestre	- Nombre de répondants - Taux d'utilisation des composteurs
Composteurs individuels et partagés : animation du plan compostage			
Animation sur le plan de compostage avec réunion publiques	2026 - 2031	1 réunion publique par an par site	Nbre de manifestations et nbre de personnes ayant reçu un guide
Communication : relations presse, post sur les réseaux sociaux, FAQ actualisée sur le compostage sur le site internet	2026 - 2031	1 événement presse par an 4 posts sur les réseaux par an 1 FAQ actualisée 1 guide (actualisation SYVADEC)	Nbre de publications, nbre de vues, nbre de téléchargements, nbre de guides distribués

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	Communes SYVADEC	0,13 ETP	Guides : 2 500 €HT	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	-53,5 kg/hab.
--------------------	---------------------	---------------

AXE 1 - Réduire les biodéchets

FICHE ACTION 2

Action 1.2 : Jardin partagé



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Promouvoir le compostage
- Supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires
- Créer du lien social et une démarche territoriale

Publics ciblés

Utilisateurs des jardins partagés

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Végétaux

Plan d' action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Monter un projet de jardin partagé : ○ Recherche d'un terrain à Aléria, ○ Construction d'un modèle d'adhésion au jardin et de mise à disposition de parcelles, ○ Récupération de matériels (auprès d'agriculteurs locaux) et ouverture des candidatures ○ Réaliser une liste d'inscription et définir des critères d'attribution	2026-2027	• 20 à 30 lots mis à disposition	• Nombre de parcelles mises à disposition
• Elaboration d'une charte d'engagement et signature	2027	• 1 charte réalisée • 100% des parcelles occupées en 2031	• Nombre de signatures • Nombre de parcelles occupées

AXE 1 - Réduire les biodéchets

	Communication sur le zéro phytosanitaire et le compostage au sein du jardin, animation de réunions	2027 - 2031	1 réunion par an sur site minimum 1 post sur les réseaux par trimestre	- Nbre de réunions sur site - Nbre de participants aux réunions
--	--	-------------	---	--

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	Communes	0,08 ETP	Equipement de compostage : 400 €HT	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	Renfort de la baisse engagée
--------------------	---------------------	------------------------------

AXE 1 - Réduire les biodéchets

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 1, sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Réduire les biodéchets																								
Animation et suivi de compostage																								
Installation des sites de compostage partagés supplémentaires et inauguration																								
Suivi via l'application SYVADEC des sites de compostage partagé																								
Distribution de composteurs individuels																								
Questionnaire en ligne et appels téléphoniques																								
Animation de stands sur fêtes locales : 1/an																								
Communication : 4 campagnes par an avec post et événement presse																								
Jardin partagé																								
Montage du projet de jardin partagé (recherche terrain, construction du modèle et réalisation liste d'inscription)																								
Elaboration d'une charte d'engagement et signature																								
Mettre en œuvre des animations sur le zéro phyto et le compostage																								
Communication : zéro phytosanitaire et compostage (réunions par site + 1 post réseau par trimestre)																								

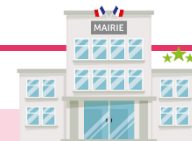
Axe 2

Être éco-exemplaire

AXE 2 – Être éco-exemplaire

FICHE ACTION 3

Action 2.1 : Eco exemplarité du service public



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Réduire les déchets et adopter des pratiques sobres dans les administrations (papier, plastique, énergie, eau).
- Donner l'exemple aux usagers en appliquant les mêmes règles
- Mobiliser et former les agents afin qu'ils deviennent acteurs et ambassadeurs de la démarche.

Publics ciblés

Intercommunalité et communes adhérentes

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

OMR, collecte sélective, recyclerie (DEEE, meubles)

Plan d' action

Sous-action et étapes clés

Calendrier

Objectifs spécifiques

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Diagnostiquer et planifier les pratiques internes :
 - Réalisation d'un diagnostic des pratiques et d'une pesée par type de déchets pour tous les sites de l'EPCI
 - Réalisation d'un diagnostic terrain des communes adhérentes pour élargir les bonnes pratiques.
 - Adapter et partager un guide des bonnes pratiques aux sites et communes.

2026
interco et
2027
communes

- 100% des sites et communes audités,
- 1 guide pratique diffusé
- 1 référent déchets par commune.

- Nombre de guides distribués,
- Liste des référents désignés.

AXE 2 – Être éco-exemplaire

	- Réduire les déchets du quotidien au sein des administrations - Suppression de la vaisselle jetable et des bouteilles plastiques. - Mise à disposition de vaisselle réutilisable pour les réunions et de contenants réemployables pour repas à emporter. - Compostage du marc de café et des déchets alimentaires sur chaque site. - Réduction des impressions. - Création d'un espace troc entre collègue	2026 puis suivi	100% des sites équipés de solutions réemployables et composteurs. -15% de ramettes de papier	- Nombre de gourdes distribuées, - Arrêt des achats de vaisselle jetable - Arrêt des achats de bouteilles en plastique - Nombre de composteurs installés - Nbre de ramettes achetées - Nb d'espaces de troc
	- Optimiser la consommation de ressources et les achats : - Mise en place d'une stratégie d'achats responsables : produits reconditionnés en priorité, écolabel - Utilisation de papier recyclé, paramétrage éco des imprimantes, mise en place de bacs à brouillon.	2026 et suivi	100% des marchés publics intégrant des clauses « achat responsable ». 100% de la téléphonie en reconditionnée	- Nombre de marchés publics concernés 0 ramette de papier non recyclé 0 téléphone neuf acheté
	- Former, équiper et sensibiliser les agents de l'intercommunalité et des communes - Organisation de sessions d'information sur la prévention et le tri. - Intégration des écogestes dans les pratiques professionnelles. - Suivi par questionnaires en fin de formation	2026-2031	1 sessions d'information par an 1 questionnaire	Nombre d'agents formés, résultats des questionnaires en fin de session.

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	Communes SYVADEC	0,12 ETP	- Gourdes (150) : 750€HT - Ecocup (250) : 375 €HT - Contenants réemployables (20) : 100 €HT - Balance de pesée de bacs (1) : 150 €HT	Intercommunalité

Résultats attendus

DMA réduits en 2031

1,2 kg/hab.

AXE 2 – Être éco-exemplaire

FICHE ACTION 4

Action 2.2 : Eco exemplarité des associations



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Réduire les déchets et adopter des pratiques sobres dans les associations (papier, plastique, énergie, eau).
- Donner l'exemple aux adhérents en appliquant les mêmes règles

Publics ciblés

Associations

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

OMR, collecte sélective, recyclerie (DEEE, meubles)

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Recenser les associations et événements susceptibles d'être concernés	2027	• Liste des associations et événements associés	• - Nombre d'associations et d'événements recensés
• Rédiger une charte d'engagement conditionnant les subventions des associations à la mise en œuvre de démarches de réduction et de tri des déchets	2027	• Rédaction de la charte et définition du modèle économique (bonification / réduction)	-

AXE 2 – Être éco-exemplaire

	Distribuer des gourdes aux enfants des clubs sportifs et promouvoir l'eau du robinet	2027-2031	200 gourdes distribuées par an	Nombre de gourdes distribuées
	Faire signer les associations et effectuer les audits	2027 et suivi	3 / 4 évènements par an	- Nombre de demandes et nombre de subventions accordées - Taux d'audits conformes

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	Associations	0,08 ETP	- Charte d'engagement : 0€HT - Gourdes : 1 000 €HT	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	-0,3 kg/hab.
--------------------	---------------------	--------------

AXE 2 – Être éco-exemplaire

FICHE ACTION 5

Action 2.3 : Programme pédagogique Ecoscola



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Impliquer l'ensemble de la communauté scolaire pour instaurer le tri dans les écoles et réduire la production de déchets

Publics ciblés

Ecoles primaires, élémentaires et maternelles volontaires, cantines. Communauté scolaire (enseignants, personnel administratif, technique, et d'animation), familles via les élèves et les outils de la communication des écoles.

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

OMR, emballages, papiers/cartons, piles, biodéchets, instruments d'écriture

Plan d' action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Sensibiliser durablement les écoles pour que le tri soit mis en place efficacement ◦ Mobilisation des écoles : envoi d'un formulaire d'inscription aux écoles et phoning (avril à juin pour une mise en place du dispositif au démarrage de l'année scolaire suivante) ◦ Organisation d'une réunion de présentation du programme ◦ Mise en place d'un comité de suivi du programme EcoScola ◦ Formation initiale de l'équipe pédagogique avec remise d'outils et recensement des besoins ◦ Formation des élèves au tri et à la prévention avec remise d'outils pédagogiques ◦ Organisation d'actions de prévention sur chaque établissement (type goûter anti-gaspi, troc...) en présence des élèves et des familles ◦ Labellisation des écoles avec la remise d'une plaque EcoScola et valorisation des résultats	2026-2031	• 100% des écoles accompagnées • 1 action de prévention par an par école • 4 réunions par an par école du comité de suivi	• Nombre d'écoles engagées • Nombre d'écoles labellisées • Nombre d'actions mises en place • Nombre de personnels et d'élèves formés, • résultats des questionnaires en fin de session

AXE 2 – Être éco-exemplaire

	- Réduire la production totale de déchets: - Réalisation de 2 diagnostics déchets par école: 1er diagnostic avec une caractérisation des poubelles et 2^{ème} diagnostic en fin d'année avec une évaluation de l'évolution des pratiques, des tonnages et une caractérisation des déchets - Suivi de l'évolution de la production de déchets - Mise en place d'un plan d'actions avec l'implication de l'intercommunalité et des communes Mise en place du tri des emballages et des papiers dans chaque école avec la fabrication de collecteur de tri	2026 -2031	2 diagnostics par école -10% d'OM par école 1 collecteur de tri	- Nombre de diagnostics réalisés - Nombre de nouvelles pratiques mises en œuvre - Evolution des quantités de déchets par flux
	- Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines - Réalisation d'un diagnostic des pratiques des cantines - Mise en place d'un plan d'actions - Sensibilisation des élèves	2026-2031	3 visites dédiés par école	Evolution du grammage jeté

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
	Etablissements scolaires, inspection d'académie, associations, Intercommunalité, Communes	0 ETP	- Outils pédagogiques - Outils de formation - Outils de communication - Outils de suivi	SYVADEC

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	Renfort de la baisse engagée
--------------------	---------------------	------------------------------

AXE 2 – Être éco-exemplaire

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 2 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Etre ecoexemplaire																								
Ecoexemplarité service public																								
Réalisation du diagnostic des pratiques																								
Réalisation d'un diagnostic terrains des communes adhérentes																								
Réalisation d'un guide des bonnes pratiques																								
Réduction des déchets au quotidien au sein des administrations et suivi																								
Mise en place stratégie achats responsables et suivi																								
Sessions de formation des agents : 2/an																								
Ecoexemplarité des associations																								
Recensement des associations et évènements concernés																								
Rédaction charte d'engagement																								
Distribution des gourdes et promotion eau robinet																								
Signature de la charte et audits (3/4)																								
Programme pédagogique																								
Une action de prévention par an par école																								
Quatre réunions par an par école																								
Deux diagnostics par école																								
Trois visites par école																								

Axe 3

Promouvoir l'économie circulaire

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

FICHE ACTION 6

Action 3.1 : Encourager le réemploi



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Promouvoir la seconde vie des objets par le don, la réparation, l'occasion et la mutualisation.
- Rendre visibles et accessibles les solutions locales de réemploi (ressourceries, ateliers, réparateurs, associations, acteurs du don).
- Augmenter le tonnage des objets réutilisés grâce aux associations et aux espaces de gratuité.

Publics ciblés

Tout public

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, Recyclerie, textiles

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Réaliser une campagne de communication sur les bons gestes et solutions locales : occasion, don, réparation, espace de gratuité, associations, annuaire...	2026 - 2031	• 2 campagnes par an avec post sur les réseaux et guide numérique	• Nbre d'actions menées par an • Nbre de vues • Nbre de téléchargement du guide
• Mise à jour de l'annuaire régional des solutions locales (réparateurs, associations, ateliers, ...)	2026 - 2031	• 1 mise à jour par an	• Nbre d'acteurs ajoutés par an

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

	Organisation de vide dressing dans le cadre de l'opération régionale.	2026 - 2031	2 vides dressing par an.	- Nbre d'événements - Nbre de stands - Taux de satisfaction des exposants et visiteurs
--	---	-------------	--	--

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	SYVADEC Réparateurs, associations, communes	0,07 ETP	-	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	- 9,0 kg/hab.
--------------------	---------------------	---------------

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

FICHE ACTION 7

Action 3.2 : Démarche d'EIT sur le Polystyrène



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Synergie territoriale autour de la gestion et la valorisation du polystyrène
- Améliorer l'efficacité économique et rendre une filière viable
- Structurer la logistique

Publics ciblés

Tout public

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, collecte sélective, Recyclerie

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Communication de l'intercommunalité sur la démarche territoriale et incitation au tri du flux de polystyrène	2026-2031	• 2 posts réseaux sociaux par an avec publication des volumes détournés	• Nombre de posts • Nombre de vues et de likes
• Fourniture de sacs pour la borne de collecte	2026-2031	• Minimum 36 sacs par an	• Nombre de sacs et évaluation du volume annuel

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

- Organisation de la collecte et suivi des tonnages

2026-2031

- 1 collecte

- Nombre de professionnels engagés
- Tonnages

T

Moyens

Partenaires

Moyens humains
moyennés
par an

Moyens matériels
et investissements

Pilotage

Corystyrène

0,02 ETP

- Sacs de pré-collecte (36 sacs/an) :
288 €HT

Intercommunalité

Résultats attendus

DMA réduits en 2031

- 0,6 kg/hab.

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 3 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Promouvoir l'économie circulaire																								
Encourager le réemploi																								
Mise à jour de l'annuaire régional																								
Organisation des vide-dressings (2)																								
Mise en place d'ateliers sur le réemploi (2)																								
Communication : 2 campagnes réseaux par an																								
Démarche d'EIT sur le Polystyrène																								
Fourniture de sacs pour la borne de collecte																								
Organisation de la collecte et suivre les tonnages																								
Communication de l'intercommunalité sur la démarche																								

Axe 4

Utiliser des outils
économiques comme
levier
de réduction des déchets

AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

FICHE ACTION 8

Action 4.1 : Redevance spéciale



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Rappeler aux professionnels leurs obligations réglementaires en matière de gestion et de financement des déchets.
- Inciter les professionnels à réduire leurs déchets en mettant en place des actions concrètes.
- Assurer l'équité en faisant payer le juste coût du service

Publics ciblés

Producteurs de déchets non ménagers

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, collecte sélective, recyclerie

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Renforcement du dispositif existants ◦ Diagnostic du dispositif en place ◦ Proposition d'évolution et mise en place de la nouvelle grille	2026-2028	• Mise à jour de la redevance spéciale	• Nbre de redevables • Montant de la RS • Taux de couverture • Rapport annuel
• Communiquer et sensibiliser les professionnels ◦ Diffusion d'une information claire sur les obligations réglementaires ◦ Organisation de campagnes annuelles (courriers, réunions, site web, réseaux sociaux) ◦ Mise à disposition de supports pratiques (FAQ, fiches tri, guide RS)	2027	• 1 campagne par an • 2 posts information par an	• Nbre de supports diffusés • Nbre de courriers, réunions et taux de participation • Nbre de posts et nbre de vues

AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

	• Accompagnement à la réduction et au tri ○ Réalisation de diagnostics déchets ○ Elaboration d'un plan d'actions individualisé et suivi des indicateurs ○ Suivi des mesures correctives ○ Réalisation d'un rapport annuel synthétique sur la gestion des déchets des professionnels accompagnés et en RS	2026 - 2031	• 1 plan d'actions par pro accompagné • 30 diagnostics sur 6 ans	• Nbre de de plan d'actions • Tonnages annuels des déchets des pro accompagnés

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
	SYVADEC	0,07 ETP	• Flyer : 100 €HT	Intercommunalité

Résultats attendus

DMA réduits en 2031

-12 kg/hab.

AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 4 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Utiliser des outils économiques incitatifs																								
Redevance spéciale																								
Actualisation des grilles tarifaires																								
Réalisation de diagnostics déchets																								
Elaboration plan d'actions individualisé et suivi des indicateurs																								
Réalisation d'un rapport annuel et suivi des mesures correctives																								
Communication : 1 campagne par an réseaux (2 post)																								
Communication sur la suppression de l'eau en bouteille et doggy bag : 4 post par an																								

Axe 5

Renforcer la communication et la sensibilisation

AXE 5 – Renforcer la communication et la sensibilisation

FICHE ACTION 9

Action 5.1 : Intervention fêtes locales et communication



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Donner de la visibilité aux actions de prévention.
- Informer et sensibiliser les différents publics de manière claire et pédagogique.
- Créer de la cohérence et de la répétition des messages pour ancrer les écogestes.
- Mobiliser les acteurs du territoire autour d'événements fédérateurs.

Publics ciblés

Tout public

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, collecte sélective, recyclerie

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Communication			
• Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication annuel	2026 - 2031	• 1 plan de communication annuel validé	• Niveau de réalisation du plan de communication fixé

AXE 5 – Renforcer la communication et la sensibilisation

Evènements locaux			
Participation à des évènements locaux et nationaux (foires, fêtes, SERD, SDD...)	2026 - 2031	2 évènements par an.	- Nbre d'évènements - Nbre de stands

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	Communes SYVADEC	0,05 ETP	Moyens internes	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	-1,6 kg/hab.
--------------------	---------------------	--------------

AXE 5 – Renforcer la communication et la sensibilisation

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 5 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Renforcer la communication / sensibilisation																								
Intervention fêtes locales et communication																								
Elaboration d'un plan de communication																								
Participation à des évènements - 2/an																								

LISTE DES ACRONYMES

ORDRE ALPHABETIQUE	ACRONYME	SIGNIFICATION
A	AFOM	Atouts Faiblesses Opportunités Menaces
	ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
C	CHR	Cafés, Hôtels, Restaurants
	CCO	Communauté de Communes de l'Orient
D	DAE	Déchets d'Activités Économiques
	DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
	DDM	Déchets Dangereux des Ménages
	DEA	Déchets d'Éléments d'Ameublement
	DEEE	Déchets d'Équipement Électrique et Électronique
	DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
E	ECT	Extension des Consignes de Tri
	EMB	Emballages Ménagers
	EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
	ETP	Équivalent temps-plein
I	INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
	ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
J	JMR	Journaux Magazines Revues
L	LTECV	Loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte
	LAGEC	Loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire
O	OE	Encombrants, appelés aussi mobilier et équipement d'ameublement
	OMA	Ordures Ménagères Assimilées
	OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
P	PAP	Porte-à-Porte
	PAT	Plan d'Alimentation Territoriale
	PAV	Point d'Apport Volontaire
	PR	Point de Regroupement
	PCAET	Plan Climat Air Énergie territorial

LISTE DES ACRONYMES

ORDRE ALPHABETIQUE	ACRONYME	SIGNIFICATION
	PLPDMA	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
	PLPVDMA	Programme Local de Prévention et de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés
R	REP	Responsabilité Elargie du Producteur
	REX	Retour d'Expérience
	RPQS	Rapport sur le Prix et la Qualité du Service
	RS	Redevance Spéciale
	RSHV	Déchets Recyclables Secs Hors Verres (emballages, papiers graphiques)
S	SPGD	Service Public de Gestion des Déchets
	SYVADEC	Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse
T	TI	Tarification Incitative (taxe ou redevance)